

# COMMUNE DE SIROS

## COMPTE – RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2015

(Convocation du 26.06.2015)

Le 30 juin 2015, à 20H, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur PANDO Christophe, Maire

### Présents :

Mesdames, CHANGEAT Mireille, LABOUREUR-COLLART Cathy, CERAVOLO Evelyne, LAPLACE Marie-Pierre

Messieurs DISSARD Georges, VOISINE Jean-Pierre, FRANCISCO Antonio, HOUNIEU Bruno, LACILLERIE Christophe, SIVAZLIAN Philippe, FANFELLE Laurent, CLOS Alain, FLISS Benoît

### Absents excusés :

Madame FERREIRA Virginie qui a donné procuration à VOISINE Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Monsieur VOISINE Jean-Pierre

-----

### Report des travaux accessibilité sur bâtiments communaux

Le Maire rappelle que la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été adoptée en vue de traiter l'intégralité de la chaîne du déplacement pour les personnes affectées d'une déficience.

A l'approche du délai fixé par la loi pour la mise en accessibilité des ERP (1er janvier 2015), le Législateur, par ordonnance du 26 septembre 2014, a donné un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux nécessaires, au vu du retard pris par les Collectivités.

L'accord de ce délai est assorti de l'obligation de déposer auprès du Préfet, pour les propriétaires d'ERP qui ne respectent pas la réglementation en matière d'accessibilité, un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), avant le 27 septembre 2015.

Cet agenda fixe en particulier le calendrier sur lequel s'engage la collectivité pour la réalisation des travaux nécessaires.

Un arrêté du 27 avril 2015 apporte des précisions sur la possibilité d'obtention d'un délai supplémentaire (octroi d'une ou deux périodes supplémentaires) et sur la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les Ad'AP (JO n°0107 du 8 mai 2015)

Monsieur le Maire a demandé par courrier en date du 25 juin 2015 à Monsieur le Préfet, l'autorisation de ne procéder aux travaux de mise en accessibilité des ERP de notre Commune, que dans un délai de 6 années, ceci, afin de pouvoir mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, l'extension et la rénovation du Groupe Scolaire, projet, que l'équipe municipale considère comme prioritaire, car indispensable au développement de notre Village.

**Accord unanime du Conseil Municipal.**

Séance levée à 20 H 25

Ont signé les membres présents au registre

PANDO Christophe  
Maire

VOISINE Jean-Pierre  
1<sup>er</sup> adjoint

DISSARD Georges  
2<sup>ème</sup> adjoint

FRANCISCO Antonio  
3<sup>ème</sup> adjoint

CERAVOLO Evelyne  
4<sup>ème</sup> adjointe

**Mesdames :**

CHANGEAT Mireille

FERREIRA Virginie  
Absente excusée Procuration  
à Jean-Pierre Voisine

LABOUREUR-COLLART Cathy

LAPLACE Marie-Pierre

**Messieurs :**

CLOS Alain

FANFELLE Laurent

FLISS Benoit

HOUNIEU Bruno

LACILLERIE Christophe

SIVAZLIAN Philippe